

NOTE DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2014

Le Budget Primitif 2014 de la Commune de Mennecey a été élaboré dans un contexte de crise persistante sur le plan national, que la commune de Mennecey subit de plein fouet, et qui se traduit par un effet ciseau, largement expliqué dans les médias.

Ainsi, la baisse de nombreuses recettes, liées en particulier à la diminution des dotations de l'Etat, dont il faut constater une baisse historique puisqu'elle atteint de près de 9% pour Mennecey, se conjugue à une augmentation de certains postes de dépenses (ressources humaines et moyens généraux) indépendante des volontés locales (hausse du taux de TVA, hausse des tarifs de l'électricité et du gaz), refonte par l'Etat de la grille indiciaire des agents de catégorie C impactant directement les rémunérations.

La poursuite de la politique gouvernementale en matière de péréquation horizontale et verticale handicape fortement la Commune de Mennecey, avec là aussi une baisse significative des recettes liées aux aides de l'Etat.

Les subventions du Département, dont la baisse avait été amorcée depuis 2012, poursuivent la chute (en matière d'aide aux structures d'accueil Petite Enfance et aux équipements culturels : Conservatoire, Médiathèque, Théâtre).

L'application de nouvelles normes, contraignantes et coûteuses, rend inatteignable à court terme l'objectif du « choc de simplification » voulu par le Président de la République et son gouvernement. De même, le transfert de compétences aux collectivités (la réforme des rythmes scolaires en est l'exemple le plus symptomatique) impose aux communes de dégager des moyens humains et financiers pour garantir un service public de qualité, non couvert par des aides d'Etat.

Les dernières annonces du Gouvernement, demandant un effort supplémentaire de 11 mds d'€, de 2015 à 2017, aux collectivités locales, qui viennent s'ajouter aux 4,5 mds d'€ d'ores et déjà actées depuis l'année dernière, imposent :

- De maîtriser les dépenses publiques sans supprimer les services publics locaux.
- De dégager des marges d'autofinancement pour permettre d'investir, et ainsi de rénover le patrimoine communal des bâtiments et des infrastructures.
- De renforcer les moyens de contrôle en matière de gestion budgétaire et de prospective financière.

Le budget primitif 2014 est donc un budget qui :

- **intègre les contraintes et les décisions nationales subies par la Municipalité,**
- **définit des priorités pour le fonctionnement des services publics communaux, notamment pour l'enfance et la jeunesse,**
- **préserve le soutien de la ville à ses partenaires associatifs et aux établissements publics de la commune (CCAS et Caisse des Ecoles),**
- **impose des économies sur les moyens généraux de la commune par une gestion toujours plus efficiente et rigoureuse des deniers publics,**
- **poursuit un programme d'investissement réfléchi qui prépare l'avenir.**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DEPENSES

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 19 019 990,87 €.

1) LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAP. 011) : 4 630 837,21 €

Ces charges recouvrent les dépenses courantes de fonctionnement des services municipaux (hors dépenses de personnel). La seule réforme des rythmes scolaires va impacter le **budget de fonctionnement de la commune pour plus de 40 000 €, hors dépenses de personnel.**

Ces dépenses subissent les impacts de la hausse des taux de TVA applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, la **hausse des dépenses étant estimée pour ce seul fait à plus de 80 000 €.**

Les principales hausses concernent les postes de dépenses suivants : les fournitures non stockées, les fournitures scolaires, les contrats de prestations de services, ainsi que la maintenance des bâtiments et de la voirie, et les transports collectifs.

En revanche, certaines dépenses sont inscrites à la baisse : les fluides et les dépenses énergétiques, les locations mobilières, les primes d'assurances, les fêtes et cérémonies ; et enfin les publications municipales.

2) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAP. 012) : 11 165 814,22 €

Ce poste budgétaire progresse de 3,25% par rapport à son niveau d'exécution de 2013.

Cette évolution provient quasi exclusivement de la mise en place de la réforme des grilles indiciaires des agents de catégorie C qui pèse pour plus de 160 000 € au titre de 2014, de l'application de la réforme des rythmes scolaires imposant de renforcer les taux d'encadrement (+ 50 000 €), et de l'augmentation de certains taux de cotisations obligatoires dont la CNRACL.

3) LES AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE (CHAP. 65) : 616 866 €

Ces dépenses concernent notamment la subvention du CCAS (100 000 €), les subventions aux associations (259 610 €), la subvention à la caisse des écoles (45 200 €) et **les indemnités des élus (en baisse de 6,15% par rapport à 2013).**

4) AUTRES DEPENSES (CHAP. 14/ 66 / 67 / 68 / 022 / 023 /023/ 042) : 2 606 473,44 €

Ces dépenses concernent notamment :

- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : **l'effet de la péréquation mise en place et voulue par l'Etat se poursuit, avec une hausse de 40% du prélèvement pour Mennecy.**
- Les charges financières de la commune pour un total de 1 294 192,52 €.
- L'inscription d'une enveloppe pour « dépenses imprévues » : 100 000 €,
- Le virement à la section d'investissement : 678 927 €,

B- LES RECETTES

1) LES PRODUITS DES SERVICES (CHAP. 042 / 70 / 75 / 76 / 77 / 013) : 2 051 313,70 €

Les montants prévus sur ces chapitres correspondent notamment aux recettes suivantes :

- Les produits des services (chapitre 70) qui concernent principalement les redevances et droits

- perçus sur les usagers des services de la ville, et les participations des familles.
- Les produits de gestion courante (chapitre 75) qui correspondent aux revenus des immeubles, et aux locations de bâtiments municipaux et à l'occupation des structures sportives.

2) LA FISCALITE ET LES DOTATIONS : 16 709 191,89 €

- Les impôts et taxes (chapitre 73), dont les contributions directes (9 779 679 €), les compensations (2 300 000 €), les droits de mutations (500 000 €), la taxe locale sur l'électricité (261 459 €) et la taxe locale sur la publicité extérieure (75 000 €).
- Les dotations et participations (chapitre 74) qui recouvrent notamment la dotation globale de fonctionnement **accuse une baisse de près de 200 000 € (DGF, DNP et DSU). Quant au Contrat Enfance Jeunesse, les aides de la CAF diminuent de près de 40 000 €.**

La section de fonctionnement, dans sa partie « recettes », comporte également l'affectation du résultat produit par la gestion 2013, soit la somme de 256 485,28 € de résultat reporté.

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A- LES DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 4 513 220,69 €.

1) LES RESTES A REALISER : 621 207,49 €

Ces reports correspondent à des opérations engagées en 2013 et qui s'achèveront en 2014 pour diverses opérations réparties dans les chapitres 20 (pour 32 k€), 21 (pour 563 k€), et 23 (pour 26 k€).

2) LES DEPENSES NOUVELLES : 3 892 013,20 €

Ces dépenses concernent principalement :

- Des travaux dans les bâtiments scolaires, dont le remplacement des menuiseries extérieures à l'école de la Sablière.
- Divers travaux de mise aux normes et de rénovation dans divers bâtiments communaux, dont la reconstruction des vestiaires de football du gymnase Rideau, les vestiaires du gymnase Guitton, la rénovation de courts de tennis et l'extension de la Maison des Jeunes.
- Des travaux sur la voirie : création de trottoirs dans les quartiers sud, d'un giratoire rue Paul Cézanne, et amélioration de la chaussée dans divers secteurs de la commune.
- L'amortissement de la dette à hauteur de 1 173 568,66 €.

B- LES RECETTES

1/ LES RECETTES NOUVELLES : 4 324 377,21 €

Les recettes réelles d'investissement proviennent principalement :

- des subventions d'investissement : 271 190 €
- du F.C.T.V.A de l'année 2012 : 480 000 €
- des cessions immobilières : 316 480 €
- du recours à l'emprunt : 1 585 000 €
- de l'affectation du résultat issu de l'excédent 2013 de la section de fonctionnement : 324 559,94 €
- de la reprise de l'excédent produit en 2013, soit la somme de 107 804,07 €
- du virement de la section de fonctionnement : 678 927 €

2/ LES RESTES A REALISER : 188 843,48 €